

Nous allons payer davantage d'impôts locaux !

Quelques mois après les élections municipales, un expert en finances locales entrevoit une reprise inéluctable de la pression fiscale. Difficile de faire autrement quand l'État distribue moins aux communes.

Entretien

Yann Le Meur.
Professeur de sciences éco
à Rennes, il dirige
le cabinet Ressources
Consultants Finances.

L'administré réclame toujours plus de services. Mais le contribuable rechigne à payer la facture... L'impôt local est certes une nécessité qui répond à une consommation collective (toujours croissante) de biens et de services publics. Mais peut-on imaginer qu'il cesse enfin d'augmenter ?

Quelques mois après les élections municipales et cantonales, les nouvelles équipes sont en place... Et préparent leurs budgets 2009, dans un moment où l'État, qui les finance en partie, connaît des difficultés financières inextricables. Confrontés d'un côté à la stagnation des crédits que l'État leur verse, et de l'autre à l'obligation de réaliser le programme pour lequel les électeurs les ont choisis, comment les élus locaux pourront-ils se passer du recours à la pression fiscale ? Ont-ils le choix entre l'accroissement de l'impôt et la rigueur budgétaire, laquelle signifie moins d'équipements et de services publics, voire une chasse à quelques gaspillages ? Yann Le Meur, universitaire et spécialiste des finances locales, s'exprime sur ce sujet corrélien.

Les nouvelles équipes municipales sont en place. Avec quel argent vont-elles travailler ?

Avec l'argent que leur apportent les citoyens et les entreprises. En tant qu'usagers, nous supportons une petite partie du coût des biens et services publics, par exemple quand nous fréquentons la piscine ou que nos enfants mangent à la cantine. Mais c'est en tant que contribuables que nous finançons la grande majorité des charges municipales. Soit directement, avec la taxe d'habitation. Soit indirectement, quand les entreprises paient la taxe professionnelle à un groupement de communes qui en reverse une grande partie aux communes. Ou encore quand



Yann Le Meur : « Depuis 1980, le taux moyen communal de taxe sur le foncier bâti a progressé de 80 % ».

nous payons à l'État l'impôt sur le revenu ou la TVA, dont une fraction est reversée aux collectivités locales sous forme de dotations.

Les collectivités locales sont donc très dépendantes de l'État ?

Bien sûr ! Quand le Parlement décide de réduire l'évolution des dotations aux collectivités locales, il les contraint, soit à réduire leur « train de vie », soit à augmenter les impôts. Surtout quand l'État a mis à la charge des collectivités le financement de politiques publiques prioritaires et évolutives... comme l'allocation personnalisée d'autonomie, les routes, le RMI, etc.

Les collectivités locales sont-elles très endettées ?

Non. Tout simplement parce que

la loi leur interdit d'emprunter pour rembourser des emprunts. C'est pourtant ce que fait l'État tous les jours, dans une proportion qui dépasse l'entendement... Une dette devenue très préoccupante.

La réduction de la dette de l'État aura donc des conséquences financières locales ?

L'effort de redressement financier national doit naturellement être partagé. Mais les imbrications multiples du système territorial français empêchent un traitement rationnel et compréhensible de ce problème majeur que constitue notre déficit public. La réduction de la dette de l'État passe par une réduction de la dépense publique et par une augmentation des impôts (la TVA). Et si l'État n'augmente pas ses

propres impôts ou les baisse (droits de succession), il peut diminuer les dotations aux collectivités locales... qui se trouvent alors en situation d'augmenter leurs propres impôts.

Nous allons donc payer toujours plus d'impôts locaux ?

Toutes sortes de situations se rencontreront. Il ne faut pas généraliser. Mais on observe en début de mandat, traditionnellement et en moyenne, une augmentation de la pression fiscale. Soit parce qu'une nouvelle équipe trouve en héritage une situation financière réellement dégradée, soit parce qu'il faut bien financer le programme promis aux électeurs. Depuis 1980, le taux moyen communal de taxe sur le foncier bâti a progressé de 80 % : cette augmentation se

concentre sur le début des mandats. Nous y sommes. Il faut par ailleurs signaler que les impôts locaux devraient augmenter d'autant plus que les collectivités locales devront prendre à leur charge des politiques autrefois financées par l'État.

Voyez-vous des sources d'économies ?

Des pistes existent. Il est probable que chaque collectivité se concentrera dans l'avenir sur ses propres compétences. On devrait assister à une diminution des interventions d'une collectivité au profit d'une autre. La région ou le département restreindraient alors leurs interventions en direction des communes. Et pour lutter contre les superpositions, des services, des collectivités ou des structures, pourraient fusionner...

Les innombrables services et structures de développement économique, par exemple ?

Je ne suis pas sûr, en effet, que les chefs d'entreprise aient besoin d'autant de conseillers économiques...

Quelles sont finalement les marges de manœuvre des communes ?

Les communes disposent de marges de manœuvre et de décision. Mais naturellement limitées par deux facteurs. D'abord l'impossibilité de financer, à pression fiscale constante, des services et des biens publics nouveaux autrement que par du redéploiement. Ensuite l'accroissement maximum de ressources que les élus jugent possible de tirer de l'augmentation de la pression fiscale.

Autrement dit, la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ?

C'est l'histoire de la crémière ! C'est un maire qui promet de dépenser plus en baissant les impôts et qui reçoit le sourire, provisoire, de ses administrés.

Propos recueillis par
Hervé BERTHO.